



# AVIS

Dans sa séance ordinaire du 30 avril 2026, le Conseil municipal a adopté les objets suivants :

- 1. Délibération administrative DA 025-2026 R : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'291'494.— destiné à financier le remplacement et/ou l'acquisition de douze véhicules et engins, pour les besoins des services voirie, espaces verts & matériel, de la police municipale et du secteur génie civil ainsi que l'extension de l'infrastructure de recharge des véhicules à motorisation électrique**

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'291'494.— TTC, destiné au remplacement et/ou à l'acquisition des douze véhicules et engins, pour les besoins des services voirie, espaces-verts et matériel, de la police municipale, du secteur génie civil et l'extension de l'infrastructure de recharge des batteries qui équipent les véhicules à motorisation électrique, dont à déduire la valeur de reprise des véhicules qui seront vendus aux enchères ou directement repris par les différents fournisseurs, un montant total estimé à CHF 42'000.—.
  2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
  3. D'amortir la dépense dès l'utilisation du bien estimée à 2027 au moyen de 8 annuités.
  4. De transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 1.— représentant la valeur comptable de l'ensemble des véhicules à remplacer, soit : de comptabiliser les recettes de CHF 42'000.— relatives aux ventes de ces véhicules aux comptes de fonctionnement sous la rubrique 441.16 gains provenant des ventes de biens meubles PF.
- 2. Délibération administrative DA 028-2026 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 498'750.— destiné au remplacement du groupe frigorifique, des nattes de distribution du froid ainsi que de la surfaceuse de la patinoire de Carouge, sise place de Sardaigne, « Les Promenades », parcelles n° 208 et 2710, à Carouge**

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 498'750.— destiné au remplacement du groupe frigorifique, des nattes de distribution du froid ainsi que de la surfaceuse de la patinoire de Carouge sise place de Sardaigne, « Les Promenades », parcelles Nos 208 et 2710 à Carouge.
2. De comptabiliser la dépense prévue de CHF 498'750. — dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.

3. D'amortir cette dépense dès l'utilisation du bien estimée à 2027 au moyen de 10 annuités, sous rubrique 34.33

**3. Délibération administrative DA 030-2026 P : Proposition du Conseil administratif relative à la constitution d'une servitude d'usage pour véhicule SIS grevant la parcelle 3467 de Carouge – rue de Veyrier**

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'accepter la constitution d'une servitude d'usage pour véhicules SIS non exclusive, à titre gratuit, grevant la parcelle 3467 de Carouge au profit de la parcelle 3466, telle que figurant en bleu sur le plan de servitude établi par le bureau de géomètre officiel Haller et Wasser SA, daté du 8 décembre 2025, qui pourrait encore être légèrement modifié.
2. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature de l'acte notarié nécessaire.

**4. Délibération administrative DA 031-2026 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son aide aux victimes des affrontements entre le nouveau gouvernement syrien et les Syrian Democratic Forces dans le nord et nord-est de la Syrie**

Le Conseil municipal, à la majorité par 29 oui, 0 non et 2 abstentions, décide :

1. D'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.— en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son aide aux victimes des affrontements entre le nouveau gouvernement syrien et les Syrian Democratic Forces dans le nord et nord-est de la Syrie.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2026 sous la rubrique 59.36.
3. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges. Eventuellement par la fortune nette, en cas d'excédent de charges du compte de fonctionnement.

**5. Délibération administrative DA 032-2026 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de Médecins sans Frontières pour son aide d'urgence aux victimes de l'escalade des violences au Moyen-Orient**

Le Conseil municipal, à la majorité par 29 oui, 0 non et 2 abstentions, décide :

1. D'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.— en faveur de Médecins Sans Frontières pour son aide d'urgence aux victimes de l'escalade des violences au Moyen-Orient.

2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2026 sous la rubrique 59.36.
3. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges. Eventuellement par la fortune nette, en cas d'excédent de charges du compte de fonctionnement.

Pour les délibérations, le délai pour demander un référendum expire le 17 juin 2026.

#### **6. Résolution municipale RM 003-2026 P : « Sécuriser la rampe des Moraines »**

Le Conseil municipal, à la majorité par 22 oui, 3 non et 6 abstentions, décide :

1. De procéder à la pose d'une barrière de sécurité à l'emplacement de l'ancienne barrière existante soit entre les deux massifs en roche conservés ; cette barrière, analogue à celle existant dans d'autres parcours partagés, sera signalée par un dispositif adéquat (lumière nocturne avec clignotant et ralentisseurs au sol à l'approche).
2. De compléter cette mesure sécuritaire par un dispositif prévoyant plusieurs autres ralentisseurs comme il en existe en d'autres lieux de notre Commune, notamment dans le quartier des Tours, et prévoir la pose de deux miroirs (selon document « dispositif » ci-annexé).

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des objets adoptés à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Baud', is written over a faint circular stamp.

Michel Baud

Date d'affichage : le 8 mai 2026/JDT